

La conduite accompagnée

Plus d'expérience, moins de stress, un meilleur taux de réussite et un permis moins cher. La formation au permis voiture en conduite accompagnée a de nombreux avantages. En voiture !

Évaluation de départ :

Comme pour la formule classique du permis B, le parcours en conduite accompagnée débute par un test d'une heure sur un simulateur ou en voiture avec un enseignant. Un moyen d'évaluer ton aisance au volant, ton niveau et tes connaissances. Et surtout le meilleur moyen de te proposer un parcours personnalisé, adapté à tes capacités, pour favoriser ta réussite finale.

Apprentissage du code de la route :

Eh oui, sans le code, pas de permis ! Mais pas d'inquiétude avec Jacky Bodin formation, le code de la route c'est simple. Et c'est surtout où tu veux, quand tu veux ! On propose des cours de code en ligne via smartphone, tablette ou ordinateur, mais aussi des cours en visio avec des moniteurs ! De quoi apprendre et t'entraîner au mieux avant le passage de l'examen.

Apprentissage de la conduite :

C'est parti pour une vingtaine d'heures (selon ce que ton évaluation aura donné comme résultats) pour apprendre à conduire. Avec ton moniteur, tu vas apprendre à manier un véhicule à circuler en toute sécurité en partageant la route avec les autres conducteurs. À la fin de ces heures de conduite et de cette formation initiale, tu te verras remettre une attestation. C'est elle qui te permet de conduire avec un accompagnateur par la suite. mais avant cela il te reste une étape importante...

Rendez-vous préalable :

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et de ton futur accompagnateur dans la voiture auto-école, au moment où l'enseignant estime que tu es prêt à conduire accompagné(e). L'occasion de te donner, à toi et à ton accompagnateur, quelques conseils pour que la route se passe au mieux. À noter : ce rendez-vous ne peut avoir lieu qu'après 20 heures de conduite minimum sur une voiture à boîte manuelle et 13 heures minimum dans le cas d'une boîte automatique.

Conduite avec l'accompagnant :

Te voilà désormais autorisé à rouler seul... enfin, avec ton accompagnateur bien sûr ! La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'au moins un an. Il te faudra également parcourir minimum 3 000 km. Deux critères obligatoires pour t'inscrire par la suite à l'examen du permis de conduire. Avec la conduite accompagnée, tu vas accumuler une expérience de conduite très importante et gagner en assurance au volant.

Deux rendez-vous pédagogiques :

- Le 1er rendez-vous pédagogique a lieu entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. Il y aura deux rendez-vous à faire : un avec l'enseignant en voiture afin de faire un bilan sur ta conduite. - un en groupe dans une salle de formation.
- Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus. En fonction de ton niveau et de ta progression, un troisième rendez-vous pédagogique peut-être proposé après discussion avec l'enseignant.

Passage de l'examen :

Si tu as passé un examen blanc et que l'avis a été favorable, alors te voilà prêt à passer l'examen ! Les moniteurs te feront découvrir la zone d'examen pendant quelques heures avant le grand jour. Le jour J, tu seras évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Il te faudra patienter environ 48 heures pour consulter ton résultat sur le site de la sécurité routière (oui on sait, ça semble très long). Et si tu as un minimum de 20 points sur 31 et pas de faute éliminatoire, alors à toi la liberté !